



VILLE DE
Châtillon

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Conseil municipal du 23 mars 2022



POINT N° 2022/ – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022 ET DÉBAT

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Le débat susmentionné peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais.

Il doit permettre au conseil municipal d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la commune et d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive le budget à venir. Il ne présente par ailleurs aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), puis l'article 13-II de la loi n° 2018-32 du 22/01/2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, sont venus modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (ROB) : le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Maire au conseil municipal doit préciser notamment les engagements pluriannuels envisagés en investissement, la structure et la gestion de la dette ainsi que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, du temps de travail, ainsi que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité, mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir. Il amènera à s'intéresser rapidement au contexte économique général, et à ses conséquences sur la préparation du budget communal, puis à voir quelles sont les grandes tendances de l'évolution des finances des collectivités locales, en particulier des communes avant de développer les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2022.



1

LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

A | Focus sur l'économie mondiale

Si l'année 2020 fût celle de la grande récession mondiale, l'année 2021 peut être caractérisée comme celle de la reprise fulgurante.

Après le repli généralisé du produit intérieur brut (PIB) à l'échelle mondiale provoqué par la pandémie de la COVID-19, l'ensemble des économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021, avec un PIB qui devrait rebondir à hauteur de 5,9% selon les dernières estimations du FMI (Fonds monétaire international).

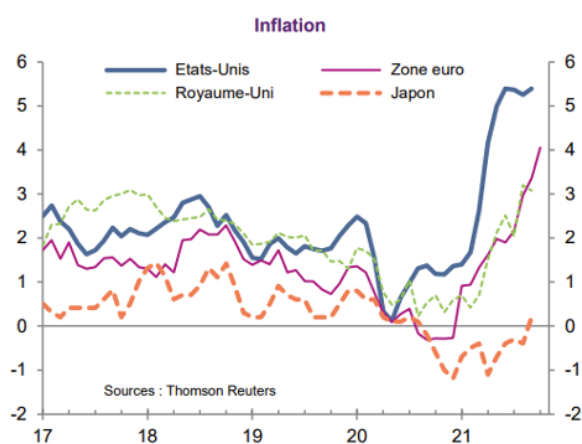
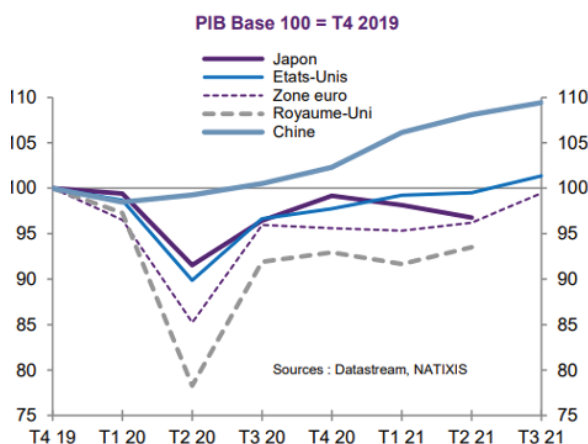
Malgré les vagues successives de la pandémie et grâce notamment aux campagnes de vaccination, les économies ont pu retrouver une croissance forte. En effet, celles-ci ont permis d'éviter la multiplication des confinements tels qu'ils avaient été instaurés en 2020.

Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à relever les économies.

Néanmoins, la reprise a été inégale selon les régions du monde. Les Etats-Unis, la Chine, le Brésil, l'Inde et la Russie reviendraient dès 2021 sur leur niveau d'activité de fin 2019. En revanche, les pays européens, avec des plans de soutien plus hétérogènes en fonction des pays et des règles sanitaires plus strictes ont peiné davantage à repartir.

Malgré des perspectives encourageantes d'une reprise de l'activité en 2022 et 2023, l'économie mondiale reste soumise à de nombreux aléas :

- La situation sanitaire reste extrêmement délicate en ce début d'année 2022 avec la circulation et les contaminations exponentielles aux différents variants (notamment le variant omicron).
- La remontée des prix de l'énergie au cours du second semestre 2021 provoquant mécaniquement une accélération de l'inflation.
- Les pénuries de biens et de matières premières, qui ont et qui continuent à limiter certaines productions industrielles.



A tout ce qui précède, l'économie mondiale va se heurter à une nouvelle perturbation avec l'invasion par la Russie de son voisin, l'Ukraine. Les sanctions d'ordre économique prises à l'encontre de la Russie par certains pays du monde accroissent considérablement les risques pour une économie mondiale déjà ébranlée par des problèmes d'approvisionnement et une inflation élevée, due notamment à la flambée des prix de l'énergie. Il est fort probable que ce conflit n'accroisse encore davantage cette dynamique des prix de l'énergie et les prix de consommation courants.



B | Les prévisions pour la zone euro et la France

En zone euro, la reprise a été plus tardive du fait notamment des confinements successifs instaurés par les pays. Selon les derniers chiffres de la Banque Centrale Européenne (la BCE), la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1% en 2021 (contre -6,5% en 2020), pour ensuite ralentir et être ramenée à environ 4% à fin 2022. Toutefois, comme évoqué précédemment, ces prévisions optimistes de croissance pourraient être perturbées par la hausse importante des prix de l'énergie et de la pénurie de certaines matières premières qui constitue un obstacle à la production pour les entreprises.

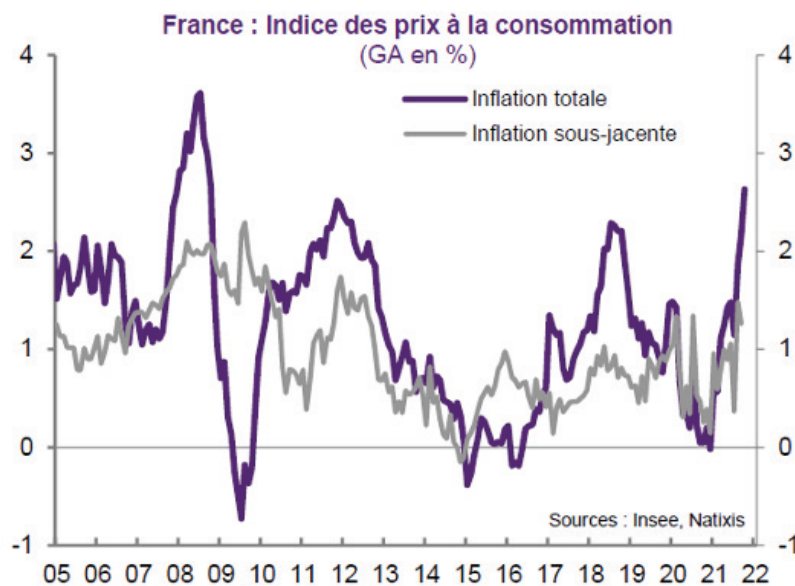
S'agissant plus particulièrement de la France, l'année 2021 aura été marquée par la reprise de l'activité économique. Après une croissance de 6,7% en 2021, la Banque de France évalue le PIB 2022 à 3,6%, puis à 2,3% en 2023. Même si la France est confrontée aux mêmes difficultés que ses voisins (reprise épidémique avec la 5ème vague et l'apparition du variant omicron, pénurie de matières premières et hausse des prix de l'énergie), la banque de France estime que l'économie française a démontré au fil des mois sa capacité à s'adapter au contexte de la pandémie, et que par conséquent, son PIB devrait continuer à progresser.

Ces projections restent cependant dépendantes de l'évolution de la situation sanitaire en France et dans le monde. La cinquième vague épidémique en France liée au variant omicron constitue déjà un facteur d'incertitude qui pourrait peser sur l'activité économique à très court terme.

C'est ainsi que la Banque de France, dans son rapport de projections macroéconomiques de décembre 2021, évoque la possibilité d'un scénario plus sévère si le nombre d'infections était amené à provoquer une nouvelle saturation des services hospitaliers qui conduirait le gouvernement à instaurer une nouvelle série de restrictions sanitaires, qui pénaliserait alors la croissance.

S'agissant de **l'inflation**, celle-ci est actuellement à son plus haut niveau depuis 2018. Selon les dernières estimations de l'INSEE, elle s'est portée à 2,8% sur l'année 2021. A titre de comparaison, les prix à la consommation avaient progressé de 1,8% en 2018, de 1,1% en 2019, et de 0,5% en 2020.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des prix de l'énergie en 2021 (+10,5%) avec en parallèle, une progression constante des produits pétroliers sur l'année 2021 (le prix du pétrole oscille à fin 2021 à environ 80 dollars), et également l'envolée des prix du gaz (+24%).



Face à la hausse des prix qui risque d'impacter le portefeuille des ménages, le gouvernement a décidé de plafonner à hauteur de 4% la hausse des prix de l'électricité.

Par ailleurs, la reprise de l'inflation aura un effet (limité) sur l'épargne des ménages puisque le taux d'intérêt du Livret A est passé à 1% au 1er février 2022. Pour rappel, il était maintenu à 0,5% depuis le 1er février 2020.



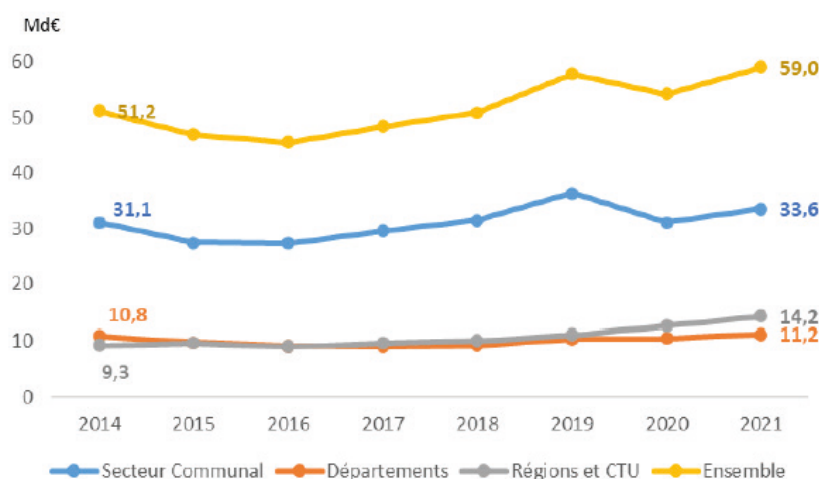
C | L'environnement économique et financier des collectivités locales

En 2020, **les collectivités locales** ont été présentes auprès de leur territoire face à la crise sanitaire et économique. En dépit de la baisse des recettes fiscales et domaniales, elles ont néanmoins soutenu leurs agents, leurs administrés, leurs entreprises ou encore leurs associations en utilisant toutes les ressources à leur disposition : achats de matériel de protection sanitaire, autorisations spéciales d'absence, ou encore via le versement de subventions exceptionnelles.

Leur épargne brute s'était alors repliée de plus de 10 % et les investissements avaient chuté sous l'effet des confinements successifs (-6% pour le seul bloc communal).

A contrario de l'année 2020, l'état des lieux dressé par les différents observateurs sur les budgets 2021 des collectivités locales a démontré que l'année 2021 avait été marquée par un net rebond de l'investissement avec une progression estimée aux alentours de 7%.

Graphique 4 : Evolution de l'investissement des collectivités locales



Source : [rapports de l'OFGL](#)

Dans l'ensemble, les finances locales ont plutôt bien résisté à la crise et affichent même un niveau d'investissement qui devrait être supérieur de 2% à celui de 2019 (59 Md€ en 2021 contre 57,8 Md€ en 2019).

Les perspectives pour 2022 tendent à indiquer que les collectivités locales devraient maintenir un niveau d'investissement important, et ce sous l'effet notamment des projets financés par la part exceptionnelle de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local). Les observateurs anticipent une réalisation de nombreux projets dans le but notamment de concrétiser la transition écologique : projets de mobilité (pistes cyclables, bornes de recharge électriques, transports collectifs, aires de covoiturage...), énergies renouvelables ou encore l'éclairage public.



S'agissant plus particulièrement du **bloc communal**, plusieurs données peuvent être intéressantes à relever :

- Les produits des services, du domaine et des ventes ont retrouvé un niveau satisfaisant, sans pour autant revenir sur les encaissements connus en 2019.

- L'augmentation des bases a permis une hausse des recettes fiscales de près de 1,4% par rapport à 2020. A noter également « l'explosion » des droits de mutation sur les ventes immobilières en 2021, où ne serait-ce que sur la période janvier – septembre 2021, il a été observé une hausse de 34% par rapport à 2020, et +24% par rapport à 2019.

Dopé par des taux historiquement bas (en moyenne 1,13% sur l'année 2021), le marché immobilier a enregistré cette année des records de transactions, permettant ainsi une « flambée » des droits de mutation.

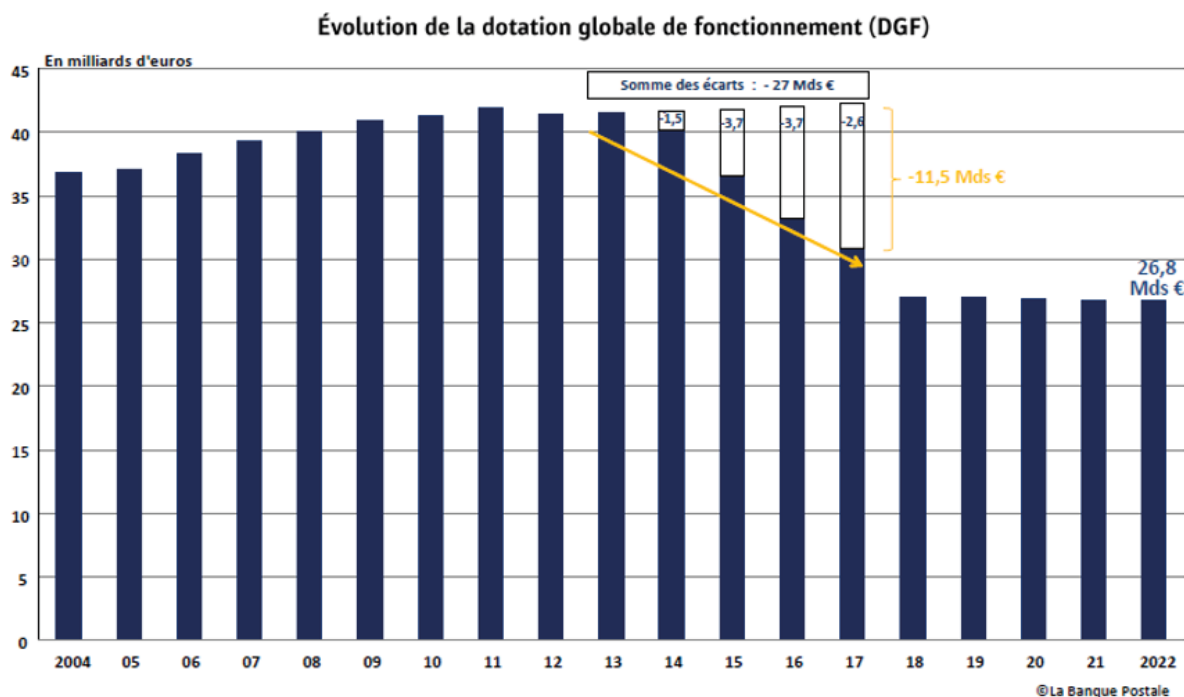
- Côté dépenses, les charges de personnel devrait afficher une évolution de 1,1% par rapport à 2020.
- Les charges à caractère général devraient quant à elles augmenter sensiblement par rapport à 2020 (+4,5%), et ce en raison de la reprise de l'activité après une année 2020 très atypique.
- Enfin l'épargne brute des communes devrait afficher une progression à hauteur de 10% en moyenne en 2021.

D | Focus sur les mesures de la loi de finances 2022 : des mesures relativement neutres

Aucune mesure d'envergure n'étant inscrite dans la loi de finances 2022, l'impact de celle-ci devrait donc être limité.

Quelques points sont toutefois à souligner :

- La DGF 2022 reste stable avec un montant de 26,798 Md€ :
 - 18,3 Md€ pour le bloc communal
 - 8,5 Md€ pour les départements.





→ Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022, avec notamment une enveloppe réservée à la DSIL à hauteur de 907 millions d'euros (+ 337 millions d'euros par rapport à 2021).

→ La prorogation du dispositif de compensation des pertes de recettes tarifaires et de redevances subies par les collectivités du bloc communal au titre de l'année 2021. La révision des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation. Déjà entamée dans la loi de finances 2021, la loi de finances 2022 poursuit cette réforme de manière à tenir compte de la suppression de la taxe d'habitation et de ses conséquences.

C'est ainsi que le périmètre du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes est élargi et intègre dorénavant des ressources supplémentaires :

- la taxe sur les pylônes ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) ;
- la majoration sur les résidences secondaires ;
- les droits de mutation sur les ventes immobilières pris en compte de façon moyenne sur 3 ans.

RAPPEL SUR LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION :

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. A fin 2021, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

A noter que les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements.
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de la taxe d'habitation.
- pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes est compensée par une fraction de TVA.



2

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE CHÂTILLON

Evolution 2018 – 2021 des dépenses et recettes réelles de fonctionnement (en K€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
	2018	2019	2020	2021		2018	2019	2020	2021
011 - Charges à caractère générale	10 141	11 882	10 987	11 568	013 - Atténuations de charges	147	159	427	261
012 - Charges de personnel	32 601	33 666	35 028	36 370	70 - Produits des services et du Domaine	6 011	7 435	5 231	6 032
014 - Atténuation de produits	3 823	3 888	3 775	3 807	73 - Impôts et taxes	47 248	49 689	48 846	53 234
65 - Autres charges gestion courante	7 206	7 565	7 565	7 241	74 - Dotations - Subventions - et part.	8 345	8 236	8 397	7 306
66 - Charges financières	3 519	3 313	3 121	2 917	75 - Autres produits de gestion courante	302	417	304	462
67 - Charges exceptionnelles	244	204	58	89	76 - Produits financiers	982	982	982	982
68 - Dotations aux amortissements	100	100	157	130	77 - Produits exceptionnels	15 941	324	203	236
Total des dépenses réelles de fonctionnement	57 634	60 617	60 691	62 120	Total des recettes réelles de fonctionnement	78 977	67 242	64 390	68 513

Éléments de comparaison sur le résultat de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021
Total Recettes Réelles de fonctionnement	78 976 832	67 242 392	64 389 584	68 513 417
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement + Ordre	75 699 355	63 170 802	62 997 098	64 396 467
Résultat de fonctionnement	3 277 477	4 071 589	1 392 486	4 116 951
Résultat fonctionnement reporté N-1 (chapitre 002)	7 942 025	8 719 502	10 291 092	8 183 577
TOTAL RESULTAT FCT	11 219 502	12 791 092	11 683 577	12 300 528



Focus sur les niveaux d'épargne des 4 dernières années :

→ **L'Épargne de gestion** : elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

	2018	2019	2020	2021
EPARGNE DE GESTION	8 282	8 936	5 849	8 311

→ **L'Épargne brute** : Aussi appelée CAF (capacité d'autofinancement), elle représente l'excédent du résultat du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

	2018	2019	2020	2021
EPARGNE BRUTE	5 713	6 532	3 855	6 523

→ **L'Épargne nette** : Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

	2018	2019	2020	2021
EPARGNE BRUTE	5 713	6 532	3 855	6 523
16 Remboursement capital de la dette (E)	13 728	5 397	5 362	5 437
EPARGNE NETTE	-8 015	1 135	-1 507	1 086



Les faits marquants de l'année 2021 :

- Malgré la crise sanitaire à laquelle les collectivités locales doivent faire face depuis l'apparition de la COVID-19, les conséquences budgétaires et financières ont été pour la commune de Châtillon en partie limitées, et ce en raison notamment du dynamisme **des recettes collectées.**
- L'ouverture le 15 mars 2021 du **Centre de vaccination** installée à l'Espace Maison Blanche.
- Ouverture d'un pôle réservé aux séniors avec l'ouverture de la **Maison des Séniors** en décembre dernier.
- Commencement des travaux pour la future **annexe de la police municipale** située à proximité de la sortie de la ligne de métro Châtillon – Montrouge pour une ouverture effectuée fin janvier 2022.
- L'arrivée du **Vélib'** avec 6 stations implantées :
 - Métro Châtillon – Montrouge
 - 21 Allée Henri Barbusse
 - 17 Avenue de la Division Leclerc
 - 26 rue des Pierrettes
 - 2 Rue Béranger
 - 1 Rue Roland Garros (en cours d'ouverture)
- Le premier **village de Noël** à Châtillon.
- Un nouveau service de livraison « **Vélo Cargo** » réservé aux commerçants châtilonnais et leurs clients.
- Création de **5 conseils de quartier** pour instaurer de la démocratie locale.
- Retransmission numérique des conseils municipaux.
- **Municipalisation** de l'association **Maison des Enfants.**
- Début des travaux relatifs à la rénovation du **Cinéma municipal** (fin prévue en avril 2022).
- Lancement d'un audit sur la gestion de la **flotte automobile.**
- Lancement du jury de concours pour la future **école Rue Jean Jaurès** (procédure relative à la commande publique).
- Projet de la **ludo-médiathèque** : négociation avec la CDC Habitat en vue d'acheter le local qui accueillera la Ludothèque et qui sera relié à la médiathèque.



Bilan synthétisé des dépenses et recettes de fonctionnement sur l'année 2021 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Les charges à caractère général se sont élevées à 11,5 Millions d'euros, en augmentation de 5,2% par rapport à 2020, mais en diminution de 2,6% par rapport à 2019 qui doit être considérée comme **l'année de référence**, tant l'année 2020 a été impactée par la crise de la COVID-19.

Cette dynamique démontre la volonté et l'ambition de la nouvelle municipalité à maîtriser les charges de fonctionnement à caractère général sur sa mandature. Ceci d'autant plus que les charges à caractère général ont été impactés par les dépenses relatives aux travaux pour la création d'un nouveau local dédié à l'installation d'un poste de police municipale annexe situé à très proche proximité de la station de métro Châtillon – Montrouge (Montant des travaux pour 411K€ sur l'année 2021).

→ Les charges de personnel sont quant à elles en augmentation de 3,8% par rapport à 2020. Elles sont passées de 35 Millions d'euros en 2020 à 36,3 Millions d'euros en 2021 en raison de l'impact du glissement vieillesse technicité, aux régularisations statutaires, à des recrutements sur des postes vacants pour assurer le bon fonctionnement des services, aux heures supplémentaires et aux recrutements de saisonniers effectués pour le fonctionnement du centre de vaccination.

→ Sur les charges financières, compte tenu de la structure de taux de la dette de la Ville qui est très majoritairement à taux fixe, avec en parallèle le fait que la Ville n'ait pas emprunté cette année, les intérêts de la dette ont diminués de 204K€ entre 2020 et 2021.

→ Les subventions aux associations se sont portées à 2,6M€ (hors CCAS et Caisse des Ecoles), en diminution de près de 200K€ par rapport à 2020. Pour rappel, cette baisse s'explique principalement par la réduction de la subvention attribuée à l'OMEPS au regard de son fond de roulement très important (versement d'une subvention de 769K€ en 2020, contre 469K€ en 2021).

Pour rappel, l'audit financier qui avait été engagé en 2021 avait mis en évidence l'enjeu et l'urgence de dégager des marges de manœuvre avec un objectif de 4M€ d'ici la fin du mandat sur l'ensemble des charges de fonctionnement et ce pour retrouver une capacité d'autofinancement positive.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ La ville de Châtillon a bénéficié en 2021 d'une progression importante de ses **recettes fiscales**. L'évolution des bases fiscales a permis à la collectivité d'enregistrer un produit à hauteur de 37,1 Millions d'euros en 2021, contre 35,3 Millions d'euros en 2020. Soit une augmentation de près de 1,8 Millions d'euros.

A contrario, les compensations sur les **exonérations de taxe d'habitation** ont été en diminution de 357K€ entre 2020 et 2021 sous l'effet de la réforme fiscale de la TH.

→ **Les droits de mutation** sur les ventes immobilières ont enregistré un produit de 4,7 Millions d'euros, quand en 2020 ils s'élevaient à 2,1 Millions d'euros, et 3,9 Millions d'euros en 2019.

Comme indiqué précédemment, le marché immobilier a connu une hausse record des transactions et des prix en 2021, ce qui a impacté favorablement les recettes de la commune de Châtillon qui a profité de ce contexte exceptionnel du fait notamment de son attractivité.

• **Les participations familiales et les autres produits des services** ont augmenté en 2021 après une année 2020 qui a été très impactée par l'interruption des services (+ 711K€). Néanmoins, elles restent en deçà de leur niveau de 2019, dans la mesure où la crise sanitaire a produit cette année encore des effets néfastes sur la fréquentation des services de la Ville (fermeture de classe, annulation de certaines manifestations et événements, une fréquentation en baisse en raison des cas COVID...). Elles s'élevaient à 5.2M€ en 2019 contre 4.4M€ en 2021, soit une différence de 800K€. Pour information, notre commune a bénéficié d'une dotation de 55 711 € pour les pertes subies au cours de l'année 2020 (dispositif de compensation des pertes de recettes tarifaires et de redevances).



Bilan synthétisé des dépenses et recettes d'investissement sur l'année 2021

DEPENSES INVESTISSEMENT

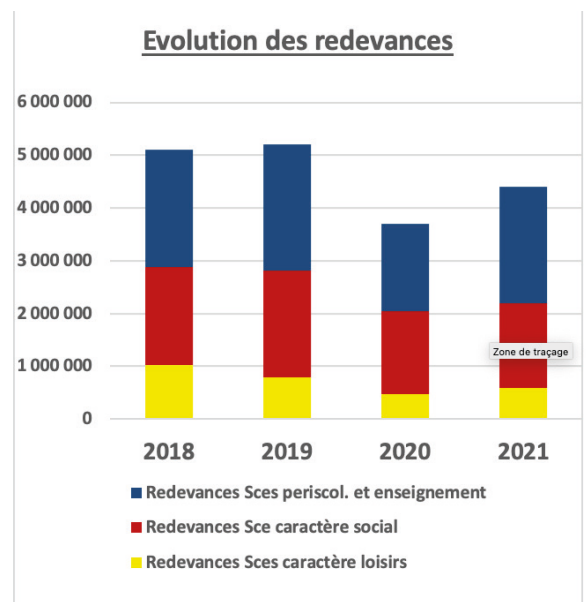
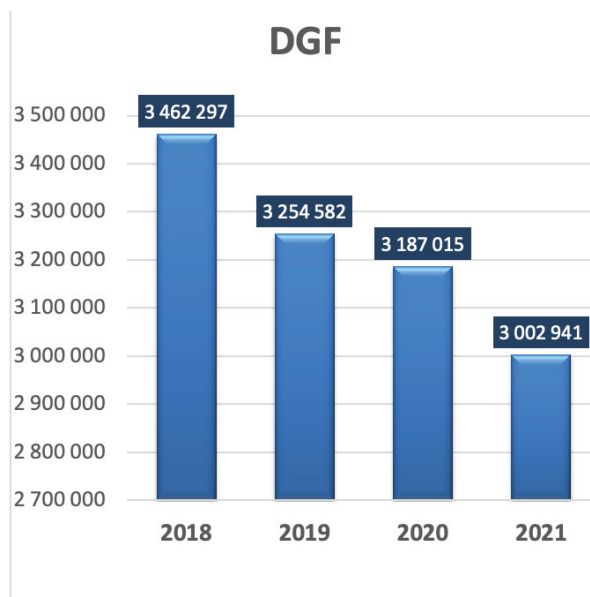
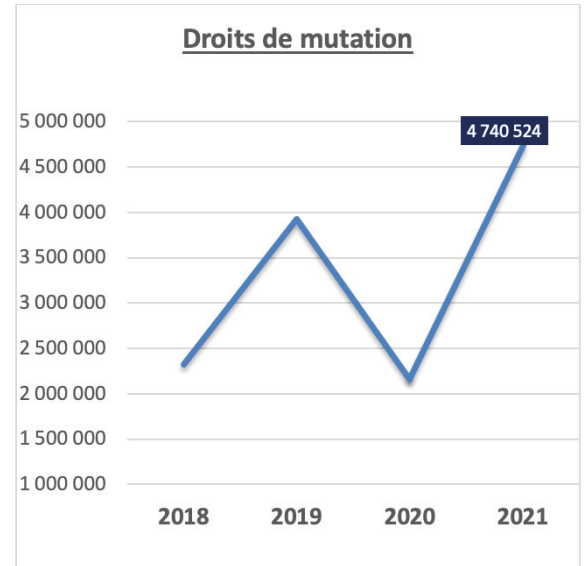
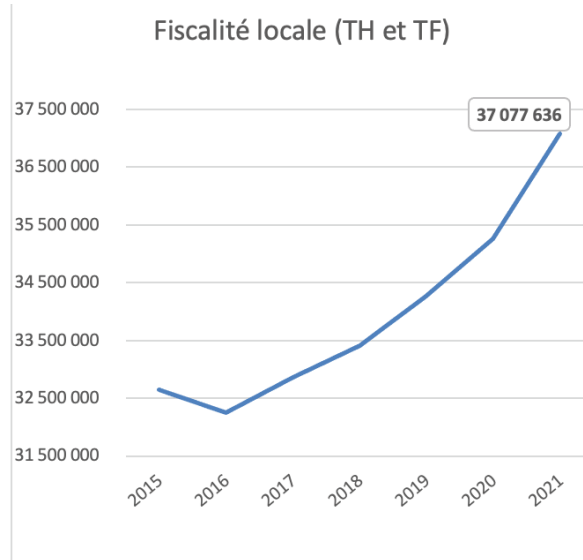
- Remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement (TAM) pour 317K€ au total :
- La troisième annuité pour le remboursement des doubles versements de TAM sur la période 2014 à 2017 a été versée pour 230K€. La dernière annuité sera versée en 2022.
 - En fin d'année 2021, la commune a été sollicitée par les services de la DDFIP en recouvrement d'un trop perçu de TAM à hauteur de 84K€. Ce trop perçu trouvait son origine dans des dysfonctionnements datant de 2017 au sein de la DDFIP.
- Devant la situation extrêmement délicate face à laquelle s'est retrouvée l'association du centre socio culturel Guynemer, un prêt à hauteur de 100K€ lui a été accordé par la commune. Ce prêt avait vocation à permettre à l'association d'abonder sa trésorerie qui était jusque-là quasiment inexistante, et par voie de conséquence, permettre la survie de cette structure associative.
- Liste non exhaustive des travaux réalisés cette année :
- Travaux pour la future crèche la Farandole : 268K€
 - Travaux pour la rénovation du Cinéma municipal : 410K€
 - Rénovation des tribunes du théâtre : 60K€
 - Installation d'un préau à l'école maternelle des Sablons : 50K€
 - Déploiement de la fibre noire : 280K€
- La crise de la COVID-19 ayant changé profondément les méthodes d'organisation de travail avec notamment la mise en place du télétravail, les dépenses relatives au matériel informatique sont restées sur la moyenne haute de ces dernières années (166K€ en 2021, contre 198K€ en 2020 et 170K€ en 2019).

RECETTES INVESTISSEMENT

- Le **FCTVA** a été perçu pour 540K€, soit une baisse de 250K€ par rapport à 2020. Le FCTVA étant calculé sur la base de nos investissements N-1, son produit a été enregistré pour un montant plus faible que les années précédentes en raison du report de plusieurs projets et de l'impossibilité de réaliser certains travaux en 2020 du fait de la crise sanitaire.
- **Les taxes d'aménagement** (TAM) ont enregistré un produit de 974K€ contre 367K€ en 2020, soit une augmentation de 165%. C'est surtout une TAM à hauteur de près de 580K€ qui explique cette très forte évolution, qui trouverait son origine dans les opérations de travaux sur la parcelle du métro Châtillon – Montrouge.
- **Les subventions d'investissement** perçues (liste non exhaustive) :
- 155K€ correspondant au solde de la subvention du Département pour la construction du Gymnase VASTEL.
 - 169K€ correspondant au 1er acompte de la subvention du Département pour la construction du Cinéma.
 - 210K€ correspondant au versement de la subvention de la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) relative aux travaux effectués par la commune pour le péril de l'immeuble situé au 20 Rue de Fontenay.

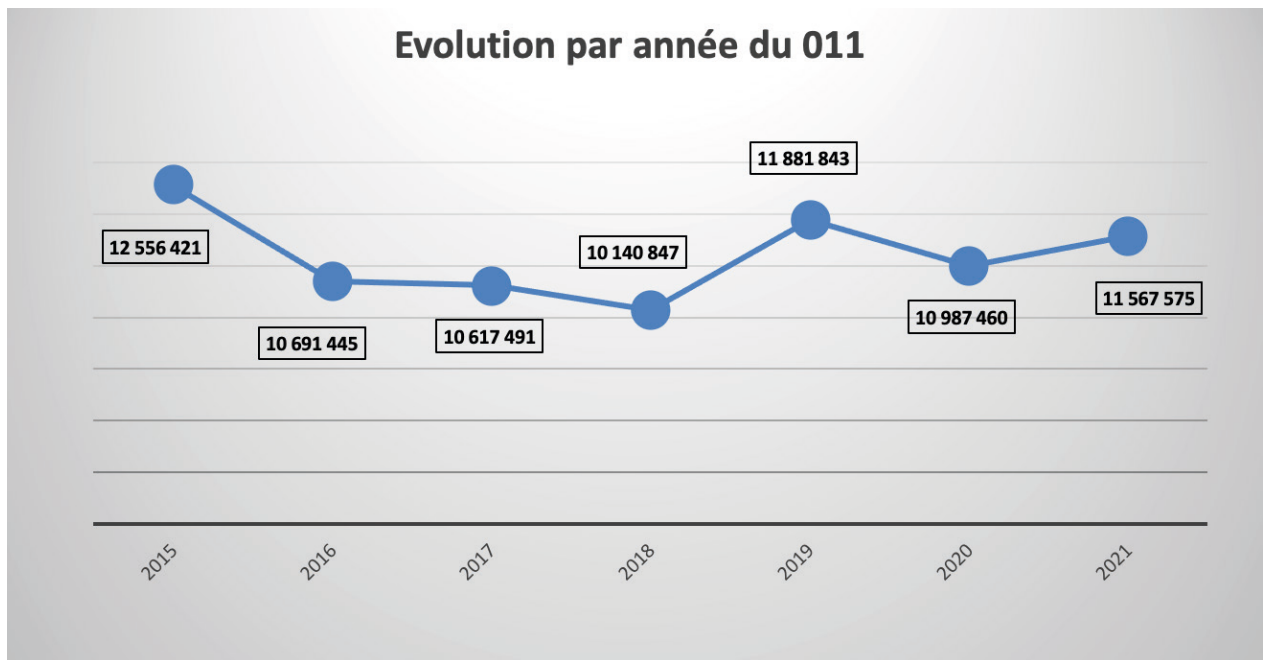


Quelques graphiques sont présentés ci-dessous pour illustrer ces tendances :

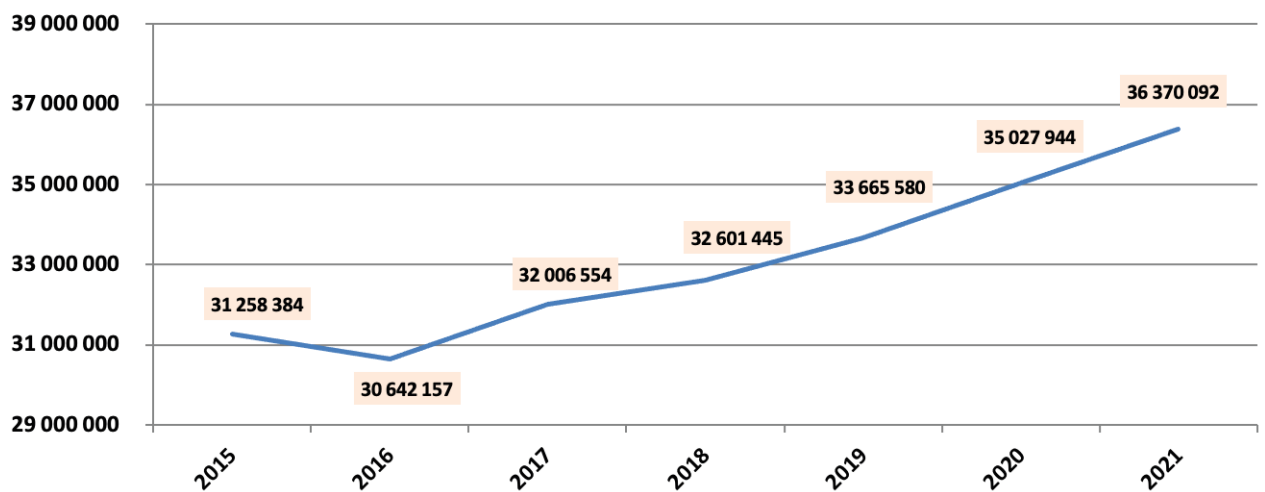




Evolution par année du 011



Les charges de personnel (chapitre 012)





3

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Tout comme les deux dernières années, le budget 2022 restera marquée par la crise sanitaire et les incertitudes qui l'entoure. Pour faire face aux éventuelles dépenses que l'épidémie de la COVID-19 pourrait susciter, la ville reconduira une enveloppe budgétaire pour les achats dits de protection (maques, gel, équipement de protection...). Cette enveloppe sera portée à 100K€ pour 2022.

Cette année sera aussi marquée par la volonté de la municipalité de soutenir l'investissement local après des années où les ratios mesurant l'investissement ont été très bas comparativement aux autres collectivités de sa strate.

Quelques faits majeurs du programme d'investissement 2022 :

- Une des nouveautés de ce budget consistera à intégrer une enveloppe annuelle fixée à 2,5M€, renouvelable chaque année, pour financer les travaux de GER (gros entretien réparation) des bâtiments communaux qui pour la plus grande majorité d'entre eux sont dans un état de vétusté important, voire de délabrement.

A noter qu'à l'intérieur de ces 2,5M€, des crédits à hauteur de 300K€ seront inscrits cette année et reconduits les années futures pour la mise en œuvre des travaux relatifs au décret tertiaire. Ces travaux consistent à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, avec des objectifs de réduction fixés à 2030, 2040 et 2050.

- Inscription de 900K€ au budget pour assurer l'acquisition du local qui accueillera la future ludothèque et qui sera reliée directement à la médiathèque.

- Poursuite des études et possible commencement des travaux pour la future école maternelle de la rue Jean Jaurès.

1 | Fiscalité

Les bases n'étant pas encore connu à l'heure de la rédaction de ce rapport, il est espéré un produit de la fiscalité au moins équivalent à celui perçu en 2021, soit 37 Millions d'euros.

S'agissant des **droits de mutation**, il serait singulier que la commune bénéficie en 2022 d'un produit identique à celui perçu en 2021. Après une année 2021 assez exceptionnelle en ce qui concerne le marché de l'immobilier, avec des records de transactions immobilières enregistrées, il est peu probable que le niveau des droits de mutation s'aligne à celui de 2021, mais devrait rester néanmoins élevé au regard du dynamisme du marché immobilier local. Il est prévu d'inscrire une enveloppe de 2,3M€.

S'agissant de la **DGF**, à en croire la Loi de Finances 2022, celle-ci devrait rester stable par rapport à 2021. Néanmoins, au regard des tendances baissière de ces dernières années, une estimation prudente et à la baisse est projetée sur le BP 2022 avec une inscription à hauteur de 2,8M€ (soit 180K€ en diminution par rapport à la DGF perçue par la commune en 2021).



2 | Les frais de personnel, structure et évolution de la masse salariale

La construction du budget lié aux dépenses du personnel repose tant sur des évènements à intervenir que sur ceux qui sont intervenus au cours de l'exercice précédent et qui auront un impact en année pleine sur cet exercice.

La Masse salariale :

Au 1er janvier 2022, les effectifs comptent 928 agents, dont 736 titulaires de la fonction Publique Territoriale. 898 agents sont à temps complet, 30 agents à temps non complet.

Au total, ils représentent à ce jour 901 équivalents temps plein.

La répartition par catégorie est la suivante : 92 agents de catégorie A, 100 agents de catégorie B, 720 agents de catégorie C et 16 agents hors catégorie.

Les mesures arrêtées au cours de l'année 2021 qui impacteront le budget 2022 du fait de leur prise en compte en année pleine sont :

→ Les revalorisations indemnitaires visant à augmenter le pouvoir d'achat de certains agents et/ou favoriser le recrutement de certains professionnels pour lesquels la ville de Châtillon à l'instar des autres collectivités, rencontre des difficultés :

- Revalorisation du régime indemnitaire des professionnels de la Petite Enfance avec prise en compte des différents niveaux de responsabilité (effet au 1er juillet 2021)
- Revalorisation du plancher de l'IFSE des catégories C passant de 25 à 110 € par mois (effet au 1er juillet 2021)

→ Le recrutement de certains personnels, faute de possibilité de redéploiement interne, afin de garantir le bon fonctionnement des services mais également d'apporter l'expertise indispensable pour mener à bien les missions de service public relevant de nos compétences territoriales.

Concernant les mesures entrant en vigueur en 2022, il s'agit en premier lieu des évolutions/augmentations réglementaires et statutaires telles que :

- L'augmentation du SMIC portant le taux horaire à 10,57 € à compter du 1er janvier 2022 (au lieu de 10,48 € depuis le 1er octobre 2021), soit un relèvement de 0,9 % ;
- Le traditionnel GVT (Glissement Vieillesse Technicité) regroupant le coût des avancements d'échelon, avancements de grade, promotion interne et réussite à concours ;
- Reclassement indiciaire des cadres d'emplois de catégorie C associé à l'attribution d'une bonification d'ancienneté d'1 an ayant pour effet d'accélérer l'accès à l'échelon suivant en créant une dépense anticipée d'1 an (effet au 1er janvier 2022) ;
- Reclassement en catégorie B des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux à effet du 1er janvier 2022 améliorant leur déroulement de carrière ;
- La création à compter du 1er janvier 2022 d'une contribution de 0.05 % à destination du CNFPT afin de permettre une plus grande participation de cet établissement public au développement de l'apprentissage au travers d'une meilleure prise en charge des frais pédagogiques supportés par les collectivités ;
- La mise en œuvre de la prime inflation qui si elle devrait faire l'objet d'un remboursement par l'Etat, a représenté en janvier 2022, une dépense nouvelle de 79 200 €.



Des mesures locales viendront également impacter la masse salariale telle que :

- La reprise en régie à compter du 1er janvier 2022 de la gestion de la Maison des Enfants représentant une dépense de 444 000 € ;
- La création de certains emplois en lien avec des restructurations et/ou l'apport de compétences notamment :
 - Cuisine centrale : un Chef de production et une Qualificatrice (81 000 € en 2022)
 - Création des emplois de professionnels nécessaires au fonctionnement de la nouvelle crèche du mail Aznavour pour faire face à l'augmentation du nombre de berceaux (environ 67 600 € en 2022)
- Une enveloppe budgétaire supplémentaire de 100 000 € s'inscrivant dans le cadre du plan pluriannuel de refonte du régime indemnitaire, consacrée essentiellement à la revalorisation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) des agents de catégorie C non revalorisés jusqu'alors.
- La poursuite de la démarche visant à procéder au reclassement des agents déclarés inaptes à leur fonction sur des postes correspondant à un besoin y compris non prioritaire mais d'une part contribuant à l'amélioration du service rendu d'autre part permettant aux agents concernés de reprendre une activité professionnelle adaptée à leur état de santé. A titre d'exemple et de manière non exhaustive, ont pu être repositionnés :
 - Une ATSEM sur des fonctions d'accueil au Pôle Service Public du métro
 - Une ATSEM sur un poste d'accueil au sein de la DRH
 - Un agent de crèche sur des fonctions d'assistante administrative au sein du Service Emploi, Compétences et QVT
 - Un agent de propreté urbaine et un animateur sur des fonctions de gardiennage à l'Espace Maison Blanche.

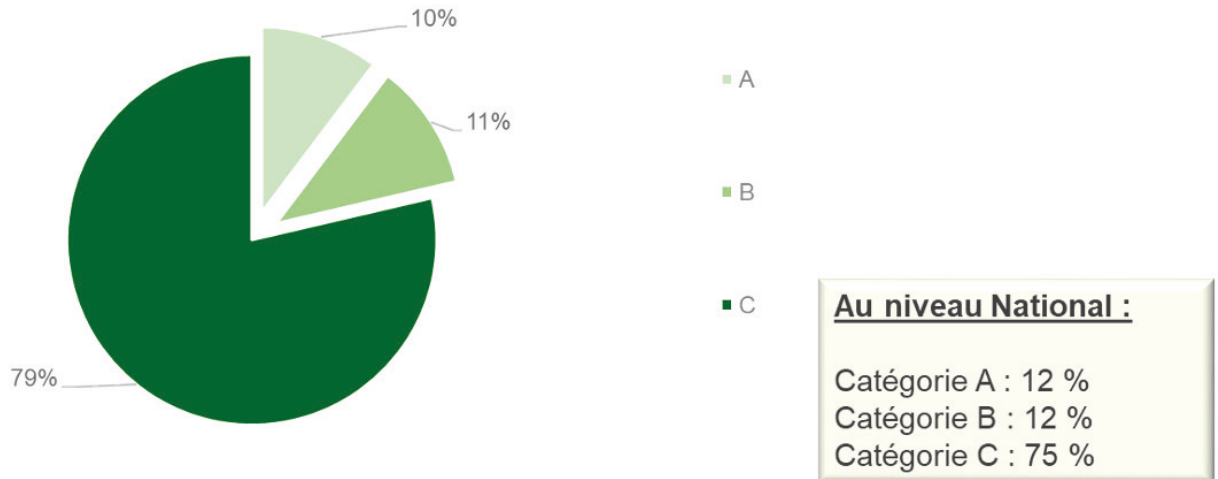
Le travail se poursuit notamment afin de pourvoir des emplois d'agent d'accueil et d'agent en charge de l'équipement des ouvrages et autres supports, au sein de la Médiathèque afin de ne plus recourir à du personnel vacataire.

Un important travail a été réalisé par la DRH en lien avec les services concernés afin de redéfinir leurs besoins en personnel en fonction de la nature de celui-ci (poste permanent, remplacement, saisonnier ...). Il s'agissait d'une part de supprimer le statut de vacataire au profit de celui de contractuel comme la réglementation l'impose, d'autre part, de procéder à la pérennisation de certains agents au travers d'une nomination stagiaire. C'est dans ce cadre que quelques 40 nominations stagiaires seront prononcées au cours du 1er semestre 2022 concernant les secteurs de l'Education, de la Petite Enfance, des Sports, de la Jeunesse et de l'Entretien des écoles élémentaires et bâtiments communaux. Une vingtaine de situations sont en cours d'examen en vue de leur appliquer cette mesure en septembre prochain.

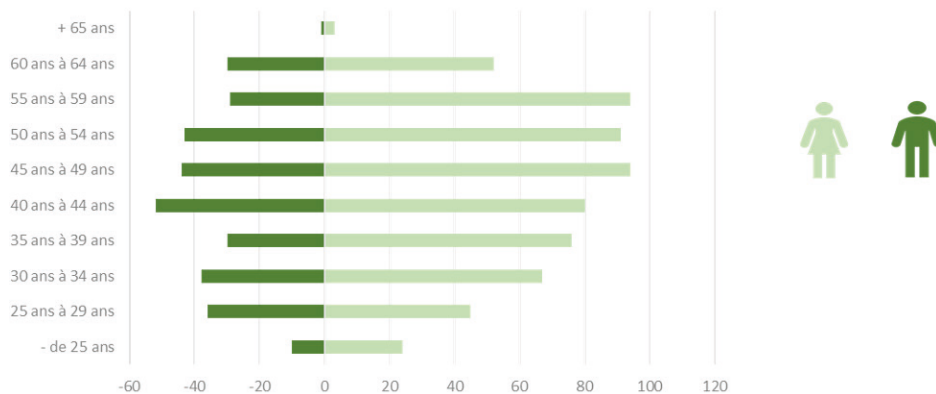
Ce travail va se poursuivre et aura pour finalité une meilleure maîtrise des dépenses de personnel, cette mesure ayant été associée à l'obligation pour chaque vacance d'emploi ou besoin de remplacement temporaire, d'établir une note démontrant la nécessité de recruter face à l'incapacité de réorganiser l'activité et/ou de redéployer du personnel. Par ailleurs, la recherche de candidat en interne est priorisée afin de favoriser la mobilité et ainsi contribuer au développement des parcours professionnels.



Répartition des effectifs selon la catégorie au 1er janvier 2022



Pyramide des âges au 1er janvier 2022



La pyramide des âges confirme le vieillissement de la population des agents de la ville de Châtillon : 43 ont atteints l'âge légal de la retraite à savoir 62 ans. L'âge moyen est de 44,17 ans, situation comparable à celle rencontrée au niveau national au sein de la Fonction Publique Territoriale (43,6 ans d'âge moyen en 2019 contre 41,3 dans le secteur privé).

3 | Fin des travaux du Cinéma Municipal

Les travaux du Cinéma municipal, engagés depuis mai 2021, devraient prendre fin en avril 2022. Pour rappel, ce projet a consisté à rénover et réhabiliter intégralement cet équipement public par la réalisation des travaux suivants :

- Rénovation extérieure et intérieure du Cinéma avec un objectif d'amélioration des performances énergétiques.
- Et mise en accessibilité du Cinéma.



4 | Ecole Jean Jaurès

En prévision de la future école, dont la livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2024 (située rue Jean Jaurès), l'année 2022 sera réservée à la poursuite des études de la maîtrise d'œuvre avec un possible début des travaux de confortation des carrières et de dépollution des sols pour la fin de l'année.

Les travaux de construction de l'école seront réalisés entre janvier 2023 et juin 2024, et l'établissement devrait compter 8 classes de maternelles. Pour rappel, le Département des Hauts-de-Seine subventionne ce projet à hauteur de 3,3M€.

5 | Sécurité

Deux projets d'envergure peuvent être cités :

- **L'ouverture de l'annexe de la police municipale située à proximité de la sortie de la station de métro ligne 13 Châtillon – Montrouge.**

Afin de lutter contre le commerce illicite qui s'est implanté à la sortie du métro de la ligne n°13 « Châtillon – Montrouge », au point d'en devenir un point de rassemblement des vendeurs à la sauvette de cigarettes, la commune a fait l'acquisition fin 2020 d'un fonds de commerce situé à proximité immédiate de l'entrée du métro.

L'objectif de cet achat consistait à transformer le fonds de commerce en un service public supplémentaire à la population avec la création d'un nouveau local dédié à l'installation d'un poste de police municipale annexe et d'un pôle de service public.

Si les travaux ont eu lieu dans le courant de l'année 2021, l'ouverture effective de cette annexe a été réalisée fin janvier 2022.

La présence des forces de l'ordre dans une zone qui était devenu synonyme d'insécurité pour un grand nombre d'usagers, permettra de maintenir l'espace public sous contrôle, dissuader le trafic et rassurer la population qui emprunte massivement ce secteur.

- **Projet de déploiement de la vidéo surveillance sur le territoire de la commune**

Il s'agit d'un projet majeur et d'envergure qui sera porté par la municipalité au cours du 2ème semestre 2022. Le projet consiste en l'extension du réseau de caméras de vidéoprotection par l'implantation de nouvelles caméras déployées et installées sur des points sensibles et stratégiques.

Le projet consiste également à faire évoluer le réseau existant en un réseau de raccordements fibres afin de garantir un système de sécurité plus optimal.

Le déploiement en fibre optique permettra de stabiliser les connexions et de réduire très fortement les coûts de la maintenance des caméras qui peuvent s'avérer très onéreux.

Une enveloppe à hauteur de 786K€ sera ouverte au budget 2022 pour le règlement des premiers travaux d'installation et de connexion. En 2023, des crédits supplémentaires à hauteur de 251K€ seront prévus.

Pour financer ce projet, des subventions sont recherchées par la commune. A noter que deux dossiers de demande de subvention seront transmis prochainement à la Préfecture des Hauts-de-Seine dans la cadre du dispositif du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) et à la Région.

Le Département des Hauts-de-Seine a quant à lui déjà répondu favorablement à la demande de subvention de la Ville avec une participation financière à hauteur de 35% du coût du projet (subvention intégrée dans le Contrat de Développement 2022 – 2024).



6 | Accessibilité

Cette année encore, le budget 2022 présentera une enveloppe de 200K€ pour tous les travaux relatifs à l'accessibilité.

Pour rappel, depuis 2020, des crédits à hauteur de 200K€ sont ouverts et placés sur une ligne budgétaire spécifique pour flécher et suivre ces dépenses.

C'est ainsi qu'en 2021, des rampes d'accessibilité ont été installées au gymnase Langevin Wallon et à l'ancienne ACARPA (Centre Prévert) et des mains courantes ont été posées dans divers site de la Ville.

Pour 2022, le grand projet consistera à installer un ascenseur élévateur dans l'école Joliot Curie. Ce projet est à l'étude depuis plusieurs années maintenant, mais des difficultés techniques rendent difficile l'avancée des études et des travaux.

Sont projetés également :

- Le remplacement de l'EPMR de l'espace Maison Blanche afin de permettre une accessibilité à tous types de fauteuils, l'actuel ne supportant pas une charge suffisamment importante.
- L'automatisation des portes de l'espace Maison Blanche
- La réalisation d'une rampe pour la nouvelle Maison des Séniors.
- L'aménagement des sanitaires à la Maison des Séniors (Centre Prévert).

7 | Travaux de voirie et éclairage public

Dans le cadre du plan de déplacement que souhaite mettre en œuvre la municipalité, une enveloppe de 100K€ avait été inscrite au budget 2021 pour les frais d'études.

Cette enveloppe, non consommée en 2021, sera reportée sur le budget 2022 et abondée d'une nouvelle inscription budgétaire à hauteur de 40K€ pour couvrir les dépenses supplémentaires visant à finaliser ce plan de circulation. Pour rappel, un des objectifs recherchés consiste à développer **les mobilités douces** sur le territoire de la commune.

Dans la continuité de l'action municipale et des projets réalisés en 2021, le budget 2022 intégrera les requalifications des voiries ci-dessous :

- Sécurisation des abords des écoles Jules Verne et du Groupe Scolaire Des Sablons pour 65K€ au total, avec des projets visant à améliorer la végétalisation et la sécurité.
- Requalification complète de la Rue Guynemer pour 200K€.
- Requalification de l'esplanade minéralisée se situant au milieu de l'allée du Cèdre, avec un projet de végétalisation et de création d'un îlot de fraîcheur (200K€).
- Végétalisation des rues Malakoff et Roland Garros (100K€). Il est précisé que les crédits affectés au budget 2021 pour la requalification de la rue de Malakoff (1,2M€) ont été inscrits en restes à réaliser et le projet devrait donc débuter courant 2022.

A noter également la mise aux normes d'une vingtaine de traversée piétonne pour 70K€.



S'agissant de l'éclairage public, la volonté affichée pour 2022 est de maîtriser et de diminuer les consommations d'énergie. Pour ce faire, le budget investissement de cette thématique sera augmenté par rapport aux années précédentes afin de diminuer à terme les coûts de fonctionnement :

- Requalification de la Rue de Guynemer avec un passage en LED du mobilier d'éclairage public (90K€).
- Requalification de l'Avenue de la Paix avec un passage en LED du mobilier d'éclairage public (70K€).
- Une enveloppe à hauteur de 500K€ est prévue pour la rénovation de lanternes vétustes et énergivores.

8 | Evolution du parc automobile

Après avoir lancé un audit de la flotte automobile en 2021, le constat a été fait que le parc existant était vétuste, ancien avec une moyenne d'âge de 12 ans (lorsqu'il est préconisé de ne pas excéder 8 ans) et ne répondait plus aux normes environnementales actuelles.

L'objectif va consister, sur les prochaines années du mandat, à renouveler progressivement la flotte automobile en se tournant vers l'acquisition ou la location de véhicules « propres » et à développer l'autopartage.

Des actions avaient d'ores et déjà été enclenchées en 2021 :

- Acquisition d'une balayeuse électrique destinée au service de la propreté urbaine (pour 532K€).
- Des crédits à hauteur de 50K€ avaient été inscrits au budget 2021 pour l'achat d'un véhicule d'arrosage électrique destiné au service des espaces verts. La commande n'ayant pu être lancée en 2021, les crédits ont été reportés sur 2022 et la commande a été lancée en janvier dernier.

L'année 2022 verra également un report des crédits de 2021 qui avaient été budgétés pour 169K€ et qui était destiné à renouveler certains véhicules de Ville. La commune a fait le choix d'attendre les résultats de l'audit sur sa flotte automobile pour définir une nouvelle stratégie à court et moyen terme sur ce sujet.

A ce stade, il a été estimé par les services techniques de la commune qu'une enveloppe annuelle à hauteur de 300K€, et qui aurait vocation à être reconduite chaque année durant 6 ans, était nécessaire pour renouveler l'ensemble des véhicules utilitaires de la Ville. Les véhicules légers, quant à eux, seront progressivement cédés du parc automobile avec un objectif de mise en place à court et moyen terme d'un système de location et d'autopartage. C'est ainsi que le BP 2022 intègre des crédits pour 170K€ pour destinés à l'acquisition de véhicules « propres » (en effet, 169K€ sont inscrits en restes à réaliser).

9 | Education

Certaines actions qui seront réalisés en 2022 peuvent être relevés dans ce rapport :

- Dans le cadre du **décret tertiaire**, les écoles existantes feront l'objet d'un vaste programme de rénovation thermique étalé sur plusieurs années. Pour rappel, l'enveloppe prévue pour ces travaux s'élève à 300K€ par an.

• **Les classes de découvertes** : Après deux années où aucun projet n'a pu être mis en œuvre en raison de la crise sanitaire, l'année 2022 sera marquée par la reprise des séjours organisés dans le cadre des classes de découverte.

La Ville a d'ailleurs choisi de prévoir une enveloppe budgétaire plus conséquente que celle qui avait été inscrite en 2021 (et non consommée) afin de permettre l'organisation d'un nombre plus important de voyage.

C'est ainsi que les dépenses relatives aux classes de découvertes sont prévues à hauteur de 200K€ en 2022, contre 116k€ en 2021.

- Renouvellement de la distribution des **kits de rentrée scolaire** aux élèves (le coût des kits de rentrée scolaire s'est porté à 43K€ en 2021).



Focus sur le sujet de la restauration scolaire :

Il a été constaté que depuis des années, la Ville se trouvait dans une situation particulière du fait d'un contrat léonin. Si les repas étaient préparés par des agents municipaux, l'achat des denrées alimentaires et la composition des menus, bien que validés par la Commission des menus, étaient assurés par un prestataire privé. Cette situation ne laissait que peu d'autonomie à la commune et induisait des pertes financières pour la Ville. Pour ces raisons et parce que la Ville souhaite pouvoir choisir des produits bruts, privilégier le bio et les circuits-courts, s'assurer du respect du bien-être animal et de l'absence d'OGM, un nouveau marché public de denrées alimentaires a été passé, conforme non seulement aux attentes de la commune mais également à la réglementation.

Dès la rentrée prochaine de septembre, la Ville de Châtillon sera ainsi pleinement autonome et assurera intégralement le service de restauration scolaire, du choix des produits bruts, jusqu'à la préparation des repas, en passant par la composition des menus.

Pour arriver à cet objectif, la Ville a recruté une diététicienne et un chef de production afin d'assurer les missions qui, jusqu'à présent, étaient prises en charge par un prestataire privé.

Ce changement nécessite du temps et une transition pour les agents de la Cuisine centrale qui vont être formés aux procédures et au nouveau logiciel de restauration. Pendant cette période de transition (du 1er mars à la fin de l'été), la Cuisine centrale sera fermée et les repas seront préparés dans la cuisine centrale d'une autre commune et livrés dans les différentes écoles de Châtillon chaque jour pour assurer la continuité de la restauration municipale.

Afin d'optimiser au mieux cette situation exceptionnelle, la commune va profiter de cette période de fermeture pour réaliser des travaux dans la Cuisine centrale. Des travaux de sécurité et de confort seront donc réalisés au sein de l'office pour améliorer les conditions de travail des agents travaillant sur ce site.

10 | Petite Enfance

Le fait marquant de l'année 2022 sera l'ouverture de la **crèche la Farandole** qui sera déplacée au 5 allée Aznavour à compter de septembre 2022. Cette nouvelle structure permettra l'accueil d'une vingtaine d'enfants contre 10 dans la structure actuelle. Les travaux sont actuellement en cours pour aménager ce local.

11 | Sport et Jeunesse

Désireuse d'offrir une palette de services plus large aux jeunes châtillonnais, la municipalité a souhaité valoriser et renforcer les actions de ces deux secteurs avec une présence accrue l'été.

C'est ainsi que des « **villages sport été** » seront organisés cet été et dont l'objectif est de promouvoir la promotion du sport en touchant un large public. Seront mises en place :

- Des animations sportives ludiques et de loisirs tels que de l'accrobranche, tyrolienne ou mur escalade ;
- Des ateliers créatifs et artistiques ;
- Des ateliers culturels ;
- Ateliers cirque.

Aussi, récemment labellisé « Terre de jeux » paris 2024, Châtillon sera au rendez-vous des prochains Jeux Olympiques à Paris. Même s'il s'agit d'événements qui auront lieu ans deux ans, il est important d'indiquer que la Ville sera amenée à accueillir de grands événements sportifs dès 2023 tels que le championnat d'athlétisme handisport, des rencontres sportives inclusives avec l'association des transplantés, ou encore une compétition nationale de trampoline.

Soulignons également en 2022 le retour de la course « la Châtillonnaise ».



S'agissant du budget réservé à la jeunesse, il devrait être cette année en augmentation dans la mesure où la municipalité a souhaité mettre l'accent sur les actions à destination des jeunes. A l'heure de la rédaction du rapport, l'ensemble des actions n'a pas encore été définitivement arbitrées, mais le budget 2022 devrait en intégrer davantage que les années passées (un festival de hip hop et des animations jeunesse organisées durant l'été sont projetés).

12 | Culture

→ La création d'une ludo-médiathèque en centre-ville

Profitant d'une opportunité foncière, la commune va faire l'acquisition courant 2022 d'un bien au 44 Rue Gabriel Péri, qui n'était autre que les anciens locaux de la Trésorerie de Châtillon. Jusqu'alors délaissé.

Ce bien immobilier d'une surface d'environ 390 m² est surtout mitoyen au bâtiment de la médiathèque. Cette proximité permettra alors de créer un complexe de ludo-médiathèque.

Ce projet, qui sera déployé sur 3 ans, consiste à créer un nouvel équipement culturel en centre-ville pour d'une part, répondre à la demande croissante des châillonnais et d'autre part, développer l'accès à la culture pour tous.

La ludothèque actuelle, qui se situe au 11 rue Gatinois et dans des locaux qui ne sont plus adaptés (un espace limité à 50 personnes, sur 2 niveaux avec un défaut d'accessibilité et un local caractérisé par son exigüité) sera alors déplacée vers cette nouvelle structure plus adaptée.

Le budget 2022 intégrera donc une enveloppe de 900K€ pour l'acquisition de ce local. Les travaux seront réalisés sur l'année 2023.

→ L'action culturelle

- Un des faits marquants de cette fin d'année 2021 a été le transfert de la compétence « théâtre et Cinéma » au territoire Vallée Sud Grand Paris (VSGP).

Si à la suite de ce transfert la commune de Châtillon ne versera plus de subvention au Théâtre, elle devra reverser au Territoire VSGP la compensation de la charge transférée via le FCCT. Cette compensation doit être arrêtée dans le courant de l'année 2022.

- S'agissant de l'**action culturelle** de la Ville, il est important de préciser qu'après une année 2021 fournie en termes d'exposition et spectacles, et ce en raison des événements annulés en 2020 et reportés en 2021, la programmation 2022 comptera 44 prestations (3 expositions, 12 spectacles, 4 lectures, 8 ateliers, 9 concerts, 7 visites et 1 rencontre dédicace).

- S'agissant de la médiathèque, le fonds sera alimenté cette année par l'arrivée des livres numériques commandé tout début janvier (pour 13K€), et une boîte de retour de livres/CD/DVD sera installée à l'extérieur pour permettre aux usagers d'y déposer leurs documents les temps de fermeture de la médiathèque (le coût de l'achat et de l'installation de la boîte de retour est estimé à 8K€ au BP 2022).

→ Municipalisation de la Maison des Enfants

A noter que l'année 2022 verra la première année de fonctionnement de la Maison des Enfants en tant que service communal, qui pour rappel est une ancienne association de la Ville qui a été municipalisée fin décembre 2021. Des crédits seront alloués à ce nouveau service et les charges de personnel seront reprises par la Ville pour un montant de 444K€.

En contrepartie, la Ville ne versera pas la subvention qu'elle versait traditionnellement chaque année à l'association (pour rappel, elle s'est élevée à 297K€ en 2021) et percevra les produits des services des actions réalisés estimés à 122K€ sur l'année 2022.



13 | Fêtes et animations de la Ville

Face à un contexte sanitaire qui a laissé peu de place aux loisirs depuis 2 ans, la ville a fait le choix de l'optimisme en maintenant des enveloppes budgétaires pour les événements festifs qu'elle espère pouvoir réaliser.

Sont prévus en 2022 un large programme d'animations (liste non exhaustive) : les brocantes de printemps et d'automne, la fête de la Ville (qui n'a pu être maintenue ces deux dernières années en raison des contraintes sanitaires), le forum des associations, le concours des balcons fleuris et des décorations de Noël, les festivités de Noël, fête des saveurs, la semaine inclusive à destination de la prévention et de la sensibilisation au handicap, ou encore les cérémonies commémoratives.

14 | Santé

→ Le Centre Municipal de Santé :

Comparativement à l'année 2019 où les dépenses de fonctionnement du CMS se sont portées à 91K€, l'année 2021 affiche une augmentation de +28K€ sous l'effet de l'impact de la crise sanitaire. A titre d'information, les dépenses s'étaient élevées à 158K€ en 2020 en raison des nombreux achats que le CMS a réalisés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

La crise sanitaire produisant encore des effets en ce début d'année 2022 et l'avenir restant incertain, il est prévu d'inscrire une enveloppe de 120K€ pour les dépenses de fonctionnement annuelles du CMS.

S'agissant plus particulièrement des recettes du CMS (hors subventions diverses perçues par le centre), celles-ci ont affiché une baisse importante en 2021 en raison de plusieurs facteurs principalement en lien avec la crise sanitaire :

- Les contraintes organisationnelles liées à l'épidémie (temps de désinfection, aération des pièces).
- Départs de praticiens non encore remplacés et des arrêts maladie liés au COVID ayant entraîné une baisse d'activité du Centre.
- Fermeture du CMS pour des travaux de ravalement de façade du bâtiment ayant contraint le Centre a fermé durant 10 jours.

Les recettes 2021 relatives au fonctionnement courant se sont ainsi élevés à 533K€, contre 666K€ en 2020 et 740K€ en 2019.

Si la commune anticipe une reprise de l'activité, la prudence doit rester de mise tant les incertitudes du premier trimestre 2022 sont fortes (propagation du variant omicron, delta). Une estimation légèrement supérieure au réalisé 2021 sera portée au budget 2022, soit 550K€.

Pour l'année 2022, la municipalité a souhaité engager un audit organisationnel sur le CMS dans le but d'analyser l'impact et les conséquences financières que pourraient avoir la mise en place d'une nouvelle organisation avec de nouveaux process de fonctionnement. L'idée étant de dégager des économies de fonctionnement avec une nouvelle structuration du service et de permettre l'arrivée de nouveaux praticiens.

→ Le Centre de vaccination

Le Centre de vaccination, qui a ouvert le 15 mars 2021 en partenariat avec la Ville de Malakoff, a connu un réel succès avec 70 382 doses injectés sur l'année 2021.

Suite aux récentes évolutions avec la cinquième vague de contamination, les annonces gouvernementales relatives au pass vaccinal et la 3ème dose de rappel qui devra être injecté pour satisfaire totalement un cycle vaccinal complet, le centre de vaccination restera ouvert en 2022, et ce le temps que la situation sanitaire ne retrouve une certaine stabilité.



Cette situation n'est pas sans conséquence sur les finances de la Ville car son fonctionnement va engendrer des coûts importants sur le budget 2022 :

- Des frais en ce qui concerne les **charges de personnel**.

A l'heure de la rédaction du rapport, il a été décidé d'inscrire au budget 2022 une enveloppe de 140K€, représentant un fonctionnement de janvier à août.

- Des **frais de fonctionnement** (achats divers tels que du gel, des désinfectants, nettoyage des locaux plus fréquents...). Une enveloppe de 20K€ sera affectée à ces achats. Elle pourra être réévaluée à la hausse dans l'année en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

- Les **dépenses de fluides** de l'Espace Maison Blanche augmenteront mécaniquement avec le fonctionnement du centre de vaccination, mais également en raison de la hausse des prix de l'énergie.

Toutefois, il est à relever que l'Agence Régionale de Santé a fait le choix de subventionner les communes ayant ouvert des centres de vaccination.

C'est ainsi que la commune de Châtillon a pu bénéficier de 173K€ de subventions de l'ARS.

La Région a également subventionné la commune à hauteur de 10K€ après qu'elle ait déposé un dossier.

Focus sur le coût de fonctionnement du Centre de vaccination en 2021 :

CENTRE DE VACCINATION CHATILLON - BUDGET 2021			
		MONTANTS (en TTC)	TOTAL (en TTC)
DEPENSES	Achats matériels et prestations diverses	70 528	184 528
	Charges de personnel prises en compte par l'ARS * (heures supplémentaires + saisonniers)	114 000	
RECETTES	ARS	173 000	183 000
SUBVENTIONS	Région	10 000	
RESULTAT 2021			- 1 528

* Ne sont prises en compte sur ce poste que les heures supplémentaires des agents ainsi que les coûts de personnel relatifs aux saisonniers recrutés. Ces frais sont ceux qui sont pris en compte par l'ARS dans le cadre de l'aide financière apportée aux communes ayant ouvert des centres de vaccination.

Pour estimer le coût réel et total du centre de vaccination, il ne faudrait pas se limiter aux seules heures supplémentaires effectuées par les agents de la Ville au Centre de vaccination, mais également prendre en compte leur salaire « classique ». En effet, le temps passé par un agent au centre de vaccination (hors heures supplémentaire) constitue des frais devant être intégré au coût total du Centre de vaccination. Néanmoins, faire l'estimation de cette donnée est assez complexe car cela reviendrait à proratiser un salaire d'un agent entre le temps passé sur le poste de travail et celui effectué au centre de vaccination.



15 | L'action sociale

L'année 2022 sera marquée par le fonctionnement en année pleine de la **Maison des Séniors**. Celle-ci a été inaugurée le 11 décembre dernier et constitue désormais un guichet unique visant à accompagner et orienter les aînés de la commune pour faciliter leurs démarches et leur accès à l'information et aux animations. Cette Maison des Séniors reprend les activités du Syndicat d'initiative et de l'ACARPA pour une grande partie.

Ce nouveau service municipal répond à trois objectifs principaux :

- Accompagner le passage à la retraite ;
- Favoriser le maintien des liens sociaux afin de prévenir et lutter contre l'isolement grâce à une large offre d'activités de loisirs ;
- Permettre la coordination entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et professionnels de santé afin d'assurer une prise en charge efficace du public.

16 | Informatique

→ **Sécurité informatique**

Face à la recrudescence des cyberattaques visant les collectivités locales ces dernières années, il était primordial que la commune de Châtillon se dote de moyens importants en ce qui concerne la sécurité informatique, et plus principalement en ce qui concerne la sécurisation des données.

Un projet d'envergure de « cyber sécurité » sera donc lancé dès 2022 pour permettre cette protection. Le coût du projet est estimé à 110K€.

→ **Les autres projets de la Direction des systèmes d'information pour 2022 :**

- Un audit sur la téléphonie fixe et mobile sera lancée pour trouver des marges de manœuvre financière en vue de dégager des économies de fonctionnement. L'enveloppe reste au stade de la rédaction du rapport à définir, mais devrait osciller autour de 15K€.
- Mise à jour des licences serveurs et Microsoft Office pour 40K€
- La mise en place d'un système de dématérialisation de la gestion du courrier entrant et sortant destiné à l'ensemble des services (enveloppe de 64K€)
- Acquisition d'un logiciel à destination du service Etat Civil dans un premier temps, afin de gérer plus efficacement les files d'attente (via une solution informatisée). Le coût du projet est de 18K€. A terme, cette solution a vocation à être déployée à tous les services qui ont à gérer des prises de rendez-vous.

De manière plus générale et transversale, l'instauration du télétravail au sein de la commune et du CCAS de Châtillon a conduit le service informatique à équiper en matériel informatique les agents ayant fait une demande et ayant été autorisés à télétravailler. Ce protocole a ainsi permis au service informatique de fournir des ordinateurs portables « protégés » aux agents, c'est-à-dire couverts par les systèmes de protection de la Ville (avec anti-virus par exemple).



17 | Recyclage

Deux actions de la Ville peuvent être évoquées :

- En 2021, la Ville a lancé une campagne pour le **recyclage des masques chirurgicaux usagés**. C'est ainsi qu'un marché a été passé avec un prestataire afin qu'il récupère dans différents points de collecte les masques chirurgicaux usagers jetés dans les poubelles des bâtiments de la Ville. La finalité de l'opération étant leur recyclage.

Cette prestation sera renouvelée en 2022 jusqu'au mois de juin.

- Un marché sera passé en 2022 pour prévoir la récupération des mégots de cigarettes dans différents points de collectes des bâtiments communaux en vue de leur recyclage.

18 | Fluides

La flambée des prix de l'énergie constatée depuis fin 2021, dans un contexte de haute inflation, devrait peser négativement sur le budget fonctionnement de la commune avec une facture de ses fluides qui devrait mécaniquement augmenter.

Malheureusement, l'invasion de l'Ukraine par la Russie devrait, à en croire certains observateurs, avoir une répercussion importante sur le prix des matières premières. Il a déjà été constaté une flambée du prix de pétrole et une augmentation du prix du gaz et du blé sur les marchés.

Il est donc à craindre que le coût des matières premières et plus particulièrement celui relatif aux fluides reste à des niveaux très élevés cette année.

Pour en revenir à notre commune, il est à noter qu'un travail sera réalisé cette année par les services « bâtiment » et « contrôle de gestion » pour analyser les différents contrats d'abonnements de la Ville en lien avec les fluides en vue de les optimiser, voire les renégocier pour certains.

19 | Les subventions aux associations

A la date de rédaction du rapport, la commune a reçu de la part des associations des demandes de subvention pour un montant total de 1,5M€ (hors CCAS et Caisse des Ecoles).

A titre de comparaison, la Ville avait inscrit au budget 2021 un montant de 2.6M€ sur ce poste (rappelons que ce montant intègre les subventions au Théâtre et la Maison des Enfants qui ne seront plus versées en 2022 comme indiqué ci-après).

Trois éléments de précision sont importants à noter :

- Le montant de 1,5M€ n'est sans doute pas encore définitif dans la mesure où il semblerait que certaines associations qui bénéficient traditionnellement de subventions de la commune, n'aient pas encore fait de demande à la commune. Cette situation est le fruit d'un héritage du passé où les subventions étaient renouvelées automatiquement, sans suivi ni contrôle.

- Aussi, ce montant représente le cumul de toutes les demandes de subventions reçues par la commune, sans qu'elles aient fait l'objet d'un quelconque arbitrage. Le montant sera donc actualisé dans quelques semaines après le travail d'analyse et d'arbitrage.



• Enfin, il est rappelé que la subvention du Théâtre qui a été enregistrée et versée en 2021 pour 898K€ ne sera pas inscrite dans ce budget 2022. En effet, la compétence « théâtre et cinéma » ayant été transférée au territoire VSGP en décembre dernier, c'est lui qui se chargera de subventionner cette association, mais un montant sera inscrit dans le FCCT en contrepartie.

Aussi, la subvention à la Maison des enfants ne sera pas intégrée au budget 2022 dans la mesure où l'association a été municipalisée en fin d'année 2021. Pour rappel, la subvention s'était portée à 296 850 €.

En conséquence, abstraction faite de ces deux subventions, le montant total versé en 2021 aux associations s'est élevé à 1,454M€. Le montant versé en 2022 devrait donc rester sur cette même tendance.

A noter également la baisse au BP 2022 des subventions pour le syndicat d'initiative et de l'ACARPA en raison de la création de la Maison des Séniors.

20 | Focus sur les subventions recherchées par la commune

Ci-dessous une liste non exhaustive des subventions perçues et/ou notifiées par la commune en 2021 :

• **Balayeuse électrique** → notification d'une subvention de 133K€ de la Métropole et de 133K€ du SIPPAREC.

• **Véhicule d'arrosage électrique** → notification d'une subvention de 12K€ de la Métropole et de 12K€ du SIPPAREC.

• **Projet de cyber sécurité** → notification d'une subvention du secrétariat Général de la Défense pour 90K€ (40K€ ont déjà été perçus).

• **Etude diagnostic du parc automobile** → notification d'une subvention du SIPPAREC pour 5,5K€.

• Versement de deux soldes de subventions du SIPPAREC pour des dossiers datant de 2017 → **renovation des menuiseries de l'Ecole Langevin Wallon** (12K€) et **travaux d'éclairage Rues Pierre Sémard et Etienne Deforges** (8K€) ;

• Versement de la subvention de la DRIEAT pour le péril **du 20 rue de Fontenay** → 210K€ perçu.

• Versement de la subvention de l'ARS pour **l'activité du Centre de vaccination** → 173K€ perçu.

• Versement du solde de la subvention du Département des Hauts-de-Seine pour la **construction du Gymnase VASTEL** → 155K€ perçu.

• Versement du premier acompte de la subvention du Département des Hauts-de-Seine pour la **construction du Cinéma** → 169K€ perçu.

L'année 2022 sera également consacrée à la recherche de subventions pour permettre à la ville de financer une partie de ses projets.

C'est ainsi qu'au moment de la rédaction de ce rapport, la Ville s'apprête à candidater à deux appels à projets :

• La DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement local) : les projets qui seront proposés au dossier sont encore à l'étude.

• Le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour l'extension de la vidéo-surveillance.

A noter qu'une demande de subvention a été déposée fin décembre 2022 à la Région Ile-de-France pour la mise en place du plan vélo intégrant la création de pistes cyclables. Une subvention de 128K€ est espérée.



Enfin, suite à une réunion d'arbitrage entre Mme la Maire et le Président du Département des Hauts-de-Seine début février, **le nouveau contrat de développement pour la période 2022 – 2024** verra l'enveloppe de subvention pour la partie investissement augmenté de 28% par rapport à la précédente programmation. En effet, **l'enveloppe de subvention investissement du contrat 2019 – 2021 s'élevait à 4 360K€, quand celle du contrat 2022 – 2024 se porte à 5 587K€**

Les projets retenus et subventionnés sont indiqués ci-dessous :

- La création de la ludo-médiathèque avec une subvention départementale de **3.2M€**.
- La rénovation du Stade Municipal avec une subvention départementale de **312K€**.
- Rénovation de la Maison des Arts et de la Nature et de la Maison du Parc avec une subvention départementale de **625K€**.
- La sécurisation de l'abord des collèges et écoles avec une subvention départementale de **1.1M€**.
- Déploiement et extension de la vidéo-surveillance avec une subvention départementale de **350K€**.

S'agissant de l'enveloppe consacrée aux subventions des thématiques fonctionnement, celle-ci s'élèvera à 2.015M€ (contre 2M€ dans le précédent contrat à périmètre identique).

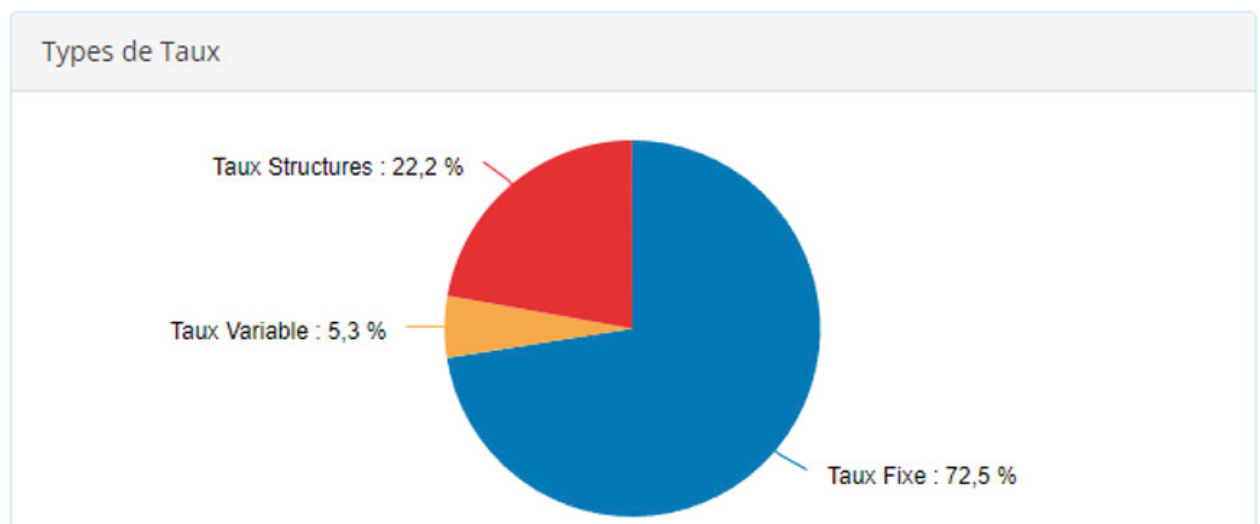
L'année 2022 devrait également voir le versement d'un acompte à hauteur de 500K€ de la part du Département des Hauts-de-Seine pour les travaux de la future Ecole rue Jean Jaurès (projet subventionné dans le cadre du contrat de développement 2019 – 2021 pour 3.346 M€).

4

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA DETTE

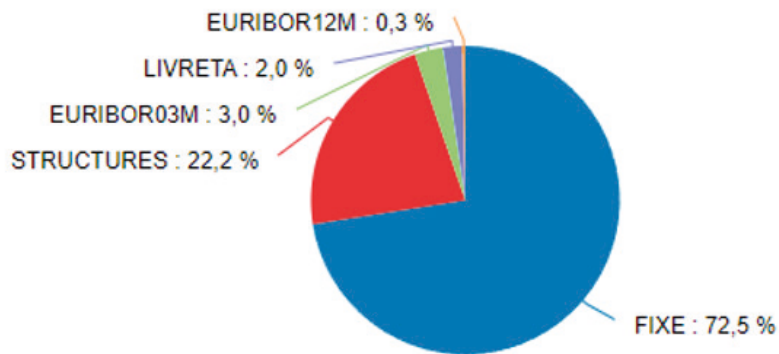
Aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2021, le désendettement de la ville s'est donc poursuivi. L'encours de la dette qui s'élevait à 80,2M€ au 31/12/2020 est passé à 74,8M€ au 31/12/2021.

Au regard de la structure de taux de la dette de la Ville qui est très majoritairement à taux fixe, **les frais financiers** devraient encore diminuer en 2022.





Index de taux

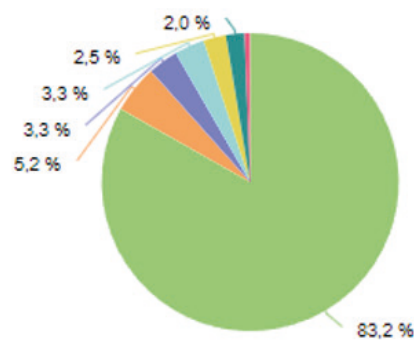


La part des emprunts à taux fixe est de 72,5%, les taux variables simples (sur Euribor et sans barrière) représentent 5,3%, et l'emprunt indexé sur un taux variable avec une barrière simple (Euribor 3M avec une barrière à 6%) compte pour 22,2% de l'encours.

Sur la totalité de notre dette, **le taux moyen est de 3,80 %** au 01/01/2021.

Au 01/01/2022, la commune dispose de **27 emprunts** dont la répartition par prêteurs est exposée dans le tableau ci-dessous :

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse Française de Financement Local	-	83,2	62 261 219,47
Crédit Foncier de France	-	5,2	3 900 000,00
Caisse d'Epargne IDF Paris	-	3,3	2 466 393,73
Société Générale	-	3,3	2 435 185,02
Crédit Agricole Ile de France	-	2,5	1 840 585,19
Caisse Dépôts et Consignations	-	2,0	1 498 750,00
Autres	-	0,6	456 242,02
TOTAL			74 858 375,43



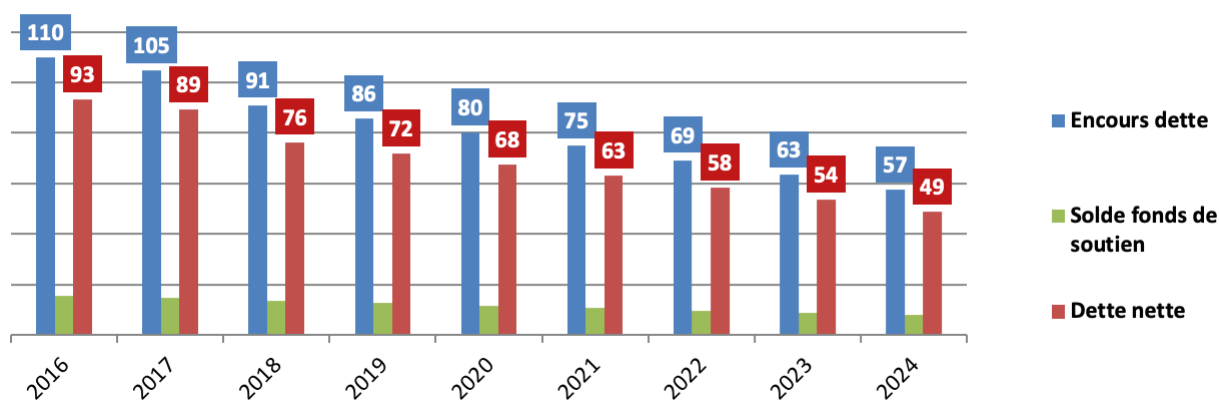
Focus sur la capacité de désendettement de la commune depuis 2018 :

CAPACITE DE DESENDETTEMENT (données en K€)				
<i>Sans prise en compte du fonds de soutien</i>				
	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette	91 053	85 658	80 295	74 858
CAF Brute	5 713	6 532	3 855	6 523
Capacité de désendettement	15,9	13,1	20,8	11,5
<i>Avec prise en compte du fonds de soutien</i>				
	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette	91 053	85 658	80 295	74 858
Fonds de soutien restant à percevoir	14 669	13 687	12 705	11 723
CAF Brute	5 713	6 532	3 855	6 523
Capacité de désendettement	13,4	11,0	17,5	9,7

Quelques remarques :

- S'il est défalqué de l'encours de la dette le montant du fonds de soutien restant à percevoir, soit 11,7K€ (chaque versement annuel étant d'un montant de 982 K€), la dette serait ramenée à 63,1M€.

Evolution et projection de l'endettement et du fonds de soutien à fin 2021 (en M€)
Montant dette en fin d'année (au 31/12/N)





→ Deux facteurs liés au contexte économique pourraient avoir un impact sur une possible hausse des frais financiers :

- En déclarant en décembre dernier qu'elle anticipait trois hausses de ses taux directeurs, la FED (banque centrale américaine) risque d'amener les autres banques centrales à suivre cette même politique. Cette prise de position pourrait avoir un impact sur les intérêts des emprunts indexés sur des taux variables simples (Euribor en ce qui concerne notre commune). Toutefois, cette analyse est à relativiser dans la mesure où le stock de dette à taux variable est relativement faible (27,5% de l'encours de dette si on intègre l'emprunt à Euribor à barrière simple qui représente à lui seul 22,2%). Une possible remontée des taux Euribor aurait un impact minime sur les frais financiers de la Ville.

- La remontée du taux du Livret A à 1% au 1er février 2022 impactera à la hausse les charges financières de nos deux emprunts indexés sur cet index (2 emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Néanmoins, en dépit de ces deux facteurs, il est espéré une baisse des charges financières en 2022.

Enfin, il est indiqué dans ce rapport qu'une consultation bancaire a été lancée par la commune en vue de contracter un emprunt afin d'une part de financer son programme d'investissement, et d'autre part, de profiter des taux d'intérêt qui reste encore très attractifs.

Cet emprunt, dont le montant doit être arrêté prochainement, a vocation à financer l'achat du local et les travaux de la future Ludo-médiathèque, ainsi que la construction de l'école située Rue Jean Jaurès.

La municipalité a considéré que lancer une campagne d'emprunt cette année lui permettrait de bénéficier de taux d'intérêt compétitifs dans un contexte international qui laisse présager beaucoup d'incertitudes sur la future évolution des marchés :

- Les récentes prises de position de la FED sur la remontée de ses taux directeurs risque d'entraîner la banque centrale européenne à suivre cette même politique monétaire.
- Le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine risque également de perturber fortement les marchés financiers à très court et moyen terme, avec une inflation qui pourrait augmenter de manière importante et des taux qui pourraient être très volatiles.

Ainsi, souscrire un emprunt cette année est sans doute une bonne option pour se prémunir contre la possible hausse des taux.

Il est important de souligner également que cet emprunt est nécessaire pour financer le programme d'investissement de l'équipe municipale. En effet, depuis plusieurs années, cette ville a souffert d'un sous-investissement chronique, avec peu de projet réalisé, et des bâtiments publics très dégradés en raison d'un manque chronique d'entretien depuis de nombreuses années...

Le choix a donc été fait d'investir de manière plus importante **dès cette année**, et ce pour lancer des opérations d'envergure, avec un programme d'investissement qui sera déployé sur les prochaines années tel que présenté dans la PPI ci-après.



5

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE EN INVESTISSEMENT : (TABLEAU COMMUNIQUÉ ULTÉRIEUREMENT)

Conformément aux dispositions de la loi du 7 août 2015 qui définit la structure et le contenu du rapport d'orientations budgétaires et à celles de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui les renforcent, le rapport d'orientations budgétaires présente la mise à jour de la programmation des travaux envisagés pour les prochaines années.

Opérations		Programmation pluriannuelle				
Site / Bâtiment / Voirie	Descriptif	2022	2023	2024	2025	2026
<u>Ecole maternelle JEAN JAURES 2</u>	Construction d'une école maternelle en marché global de performance	2 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	1 000 000 €	
Crèche La Farandole	Travaux d'aménagement suite déplacement de la crèche	90 000 €				
TCMC (Tennis Club municipal Châtillonnais)	Transformation de 2 terrains de tennis en sol tous temps	65 300 €				
STADE	Rénovation des vestiaires (Foot, Rugby et culturisme du stade)	250 000 €	200 000 €			
	Rénovation du terrain synthétique			450 000 €		
	Reprises toiture de l'école des sports		80 000 €			
Ludo-médiathèque	Acquisition du local Rue Gabriel Péri	900 000 €				
	Ravalement façade médiathèque	400 000 €				
	Travaux d'aménagement	300 000 €	500 000 €	4 000 000 €	1 458 950 €	
Cinéma	Réhabilitation du Cinéma	210 000 €				
Ilôt MATISSE	Extension du parc, travaux de réhabilitation de la Maison du Parc et des Vignerons	55 000 €	695 000 €	840 000 €		
ENVELOPPE POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE		200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
TRAVAUX DANS LE CADRE DU DECRET TERTIAIRE		300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €



Opérations		Programmation pluriannuelle				
GER Bâtiments *		1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €
Rue de Bagneux	Travaux de requalification		960 000 €			
Place de la Libération	Travaux de requalification				800 000 €	
Rue Gay Lussac	Travaux de requalification			2 000 000 €		
Rue de Malakoff/roland Garros	Travaux de requalification	1 600 000 €				
Marcelin Berthelot	Travaux de requalification et désamiantage		2 400 000 €			
GER Voirie		300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
GER Eclairage Public		120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Rénovation des lanternes vétustes et énérgivore (passage au LED)		400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Acquisition Véhicules		300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Acquisition matériel informatique		200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
TOTAL		9 640 300 €	13 605 000 €	16 060 000 €	7 028 950 €	3 770 000 €

* : GER = Gros entretien et Rénovation